

VALENCE-ROMANS DEPLACEMENTS

ENGAGÉ AU SERVICE DES USAGERS

La vidéo protection étendue pour la sécurité du réseau et des voyageurs

La délinquance dans les transports est un phénomène caractéristique de l'environnement urbain et du contexte local dans lequel nous vivons. Les transports constituent un terrain où elle s'exerce quotidiennement.

Valence-Romans Déplacements, en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité et des transports sur le territoire, investit pour la sécurité de ces usagers.

Civisme et sécurité

Pour limiter le nombre d'actes de malveillance dans les bus et les cars, Valence-Romans Déplacements a installé des dispositifs de vidéo protection embarquée. Déjà présents dans une centaine de bus sur l'agglomération valentinoise, le dispositif a été complété et déployé sur l'ensemble des bus circulant sur le secteur de Romans/Bourg-de-Péage et la ligne Intercitéa.

Les deux agences commerciales de Valence et Romans sont aussi équipées du même dispositif de surveillance.

L'objectif de la vidéo protection:

- Dissuader des agressions
- réduire la malveillance et le vandalisme
- identification des auteurs de troubles
- améliorer la sécurité des chauffeurs et des voyageurs

Le fonctionnement

Les informations enregistrées sont utilisées exclusivement pour aboutir à la résolution d'enquêtes suite à un problème majeur de sécurité ou une agression du personnel de conduite comme entre passagers.

Dès qu'un fait d'insécurité survient, le disque dur concerné sur lequel sont enregistrés les images comme les sons est retiré immédiatement du véhicule et conservé pour les besoins d'une éventuelle enquête. Les disques durs sont stockés et sont mis à disposition des forces de police ou bien de la justice dès réquisition ou saisie.

Réglementation

Les installations de systèmes de vidéo protection doivent respecter les normes techniques définies par l'arrêté du 3 août 2007, consolidé le 1 mai 2008. Une autorisation de la préfecture pour la vidéo surveillance doit être obtenue.

Conformément à la déclaration faite en préfecture, seuls sont habilités à visionner les images du réseau les forces de police ou la justice sur réquisition et le Directeur de l'entreprise assumant une responsabilité pénale sur la société en cas de problème lié à la sécurité uniquement.

Les résultats

Si le dispositif de vidéo protection n'empêche pas l'agression, constat est fait qu'il a un vrai pouvoir dissuasif. Il est un outil majeur dans la résolution des affaires d'agression envers les conducteurs car le système a permis entre 2013 et 2014 de résoudre 100% des affaires sur le réseau (5 demandes de visionnage de la part de la police).

Lutter contre les incivilités

L'installation d'un dispositif de vidéo protection sur le réseau de transports de Valence-Romans Déplacements est un levier mis en place par Valence-Romans Déplacements afin de lutter contre les incivilités.

Discuter, contrôler, former...

- 5 agents de médiations sont présents sur le réseau Citéa
- 7 contrôleurs fraude sont présents sur le réseau
- 10 régulateurs, sur le terrain ou au dépôt, permettent un bon suivi du réseau
- 2 types de formations spécifiques sont dispensés auprès des agents d'exploitation du réseau :
 - Une formation sur la gestion du stress et des conflits
 - Une formation sur les droits et devoirs des agents
- Les incivilités sont recensées quotidiennement au moyen d'une main courante

Valence-Romans Déplacements participe aussi à différentes instances telles que le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) de Valence et le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) de Romans et Bourg de Péage.

Enfin, un fort partenariat avec les forces de l'ordre, la justice et l'éducation nationale s'est installé. Une collaboration indispensable sur cette thématique.

Contact presse : Marine Allermoz - 04 75 602 674
marine.allermoz@valenceromansdeplacements.fr
Site internet : www.valenceromansdeplacements.fr